

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ACTIVITES SPORTIVES - Section JEUNES

PROCES VERBAL N° 6

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h 00 à 17 h 00

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du : Jeudi 15 octobre 2020

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Le secrétaire de séance : M. Jean Claude ALEXIS

Présents : Mme Laurence BERNARDINI - MM. Bernard BIAVA - LAGARRIGUE Jean - MASSOLO Yvan - Albert ROBAA
- SASSO Blaise

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Saison 2020/2021

- Traitement du courrier

- Traitement des feuilles de match

INFORMATION

Suite au nombre important de rencontres dans chaque poule, la Commission accordera le report des matchs uniquement dans les cas obligatoires.

Toutes demandes de report pour « manque éducateurs » seront refusées.

Chaque report devra avoir accord du club adverse et la date de la rencontre.

Ce report devra se jouer en semaine, si pas de date disponible.

RAPPEL

Pour tous les matches joués, une feuille de match doit parvenir obligatoirement au District du VAR.

Cette feuille peut être faite manuellement (ancien système) avec une amende financière suivant le cas

Où avec l'aide de la tablette (FMI)

Il est fortement recommandé aux clubs recevant de faire la photo de la tablette avant la rencontre, en cas de dysfonctionnement de celle-ci en fin de match.

Le manque de feuille au District pourra donner match perdu au club recevant.

FORFAIT GENERAL

En conséquence, PIVOTTE SERINETTE remplace le GARDIA CLUB en U16D1

En Catégorie U16D2 ROQUEBRUNE 2 remplace PIVOTTE SERINETTE.

Les Clubs devront rattraper les matchs de retard en entente avec clubs adverses.

INFORMATION DE LA COMMISSION

COGOLIN catégorie **U17D2** passe en **U17D1** à la place du « non affecté »

USAM 2 catégorie **U15D2** prend la place du « non affecté »

Suite à des problèmes informatiques ces clubs ne sont pas parus dans les calendriers.

En conséquence, des feuilles de match papier devront être utilisées, « ancien système » jusqu'à parution au calendrier.

MATCHES DE RETARD :

U17D1

COGOLIN 2 - LORGUES du 20/09/2020

LA LONDE - COGOLIN du 04/10/2020

U15D2 Poule B

LE PRADET 2 - USAM 2 du 20/09/2020

USAM 2 - US VAL ISSOLE du 27/09/2020

CARNOULES/PIGNANS - USAM 2 du 04/10/2020

MATCHES EN RETARD

A jouer le 18/10/2020

U19D1

COGOLIN 1 - FC HYERES 1 du 27/09/2020 N° 52252.1

CARQ/CRAU 1 - Ste MAXIME 1 du 27/09/2020 N° 52253.1

LORGUES 1 - SCTOULON 1 du 27/09/2020 N° 52251.1

U14D1 :

RACING FC 1 - USAM 1 du 27/09/2020 N°53830.1

A jouer WEEK END DU 24 et 25/10/2020

CRITERIUM :

PUGET S/ARGENS 1 - SIX FOURS/LE BRUSC 1 du 20/09/2020 N° 53668.1

SPORTING CLUB TOULON 2 - FC SEYNOIS 1 du 20/09/2020 N° 53672.1

U19D1

LEPRADET 1 - RACING FC 1 du 04/10/2020 N° 52256.1

U17D1 :

COGOLIN 2 - LORGUES 1 du 20/09/2020 N° 51142.1

U16D1 :

FC SEYNOIS 1 - ASPTT TOULON 1 du 20/09/2020 N° 51411.1

U16D2

RC LA BAIE - LE MUY du 27/09/2020 N° 53740.1

U15D1

BRIGNOLES - LORGUES du 27/09/2020 N° 51595.1

U15D2 Poule A

RACING FC - SOLLIES /FARLEDE du 04/10/2020 N° 53226.1

Poule B :

CARNOULES/PIGNANS 1 - VAL ISSOLE 1 du 20/09/2020 N° 53290.1

LEPRADET 2 – USAM 2	du 20/09/2020	N° 53284.1
PAYS DE FAYENCE 2 – CUERS /PIRREFEU	du 27/09/2020	N° 53291.1
Poule C		
LE MUY – COGOLIN 2	du 04/10/2020	N° 51981.1

A jouer le 29/10/2020

U18 D1 Poule B

PLAN DE LA TOUR – LES ARCS	du 11/10/2020	N° 55055.1
----------------------------	---------------	------------

A jouer le 31/10/2020

U19D1 :

COGOLIN - SPORTING CLUB DE TOULON	du 11/10/2020	N° 52262.1
SIX FOURS LE BRUSC FC - LORGUES	du 11/10/2020	N° 52263.1

U18 D1 Poule B

Ste MAXIME - DRAGUIGNAN	du 11/10/2020	N° 53053.1
CANNET DES MAURES - LA LONDE	du 11/10/2020	N° 53054.1
RAMATUELLE - RC LA BAIE	du 11/10/2020	N° 53057.1

U17D1

LA LONDE – COGOLIN 2	du 04/10/2020	N° 51149.1
St CYR - CARQ/LA CRAU	du 11/10/2020	N°51153.1
SIX FOURS LE BRUSC FC - LA LONDE	du 11/10/2020	N°51150.1

U16D1

PTT HYERES - Ste MAXIME	du 11/10/2020	N° 51432.1
FC LA SEYNE - PIVOTTE SERINETTE	Du 27/09/2020	N° 51421.1

U16D2

LE MUY – RAMATUELLE	du 04/10/2020	N° 53744.1
---------------------	---------------	------------

U15D1

RACING FC – LORGUES	du 04/10/2020	N° 51596.1
---------------------	---------------	------------

U15D2 Poule B

PUGET S/ARGENS 2 - NANS	du 20/09/2020	N° 53285.1
FLASSANS/GONFARON 1 - PAYS DE FAYENCE 2	du 20/09/2020	N° 53287.1
USAM 2 – US VAL D'ISOLE	du 27/09/2020	N° 53296.1
US LE LUC- LA VALETTE 2	du 27/09/2020	N° 53993.1

Poule C

PAYS DE FAYENCE 1 - LE MUY 1	du 27/09/2020	N°51975.1
ROQUEBRUNE 2 - TRANS	du 04/10/2020	N° 51981.1

U14D3 :

OLLIOULES 1 - ROCBARON 1	du 27/09/2020	N° 53895.1
LA CADIERE - COGOLIN	du 27/09/2020	N° 53900.1

A jouer le 01/11/2020

U18 D1 Poule A

LES VALLONS - CUERS /PIRREFEU	du 11/10/2020	N° 53012.1
-------------------------------	---------------	------------

U17D2

VIDAUBAN – LE BEAUSSET	du 04/10/2020	N° 54079.1
St MAXIMIN - ESTEREL	du 11/10/2020	N° 54085.1
BRIGNOLES - FLAYOSC	du 25/10/2020	N°54104.1

A jouer le 15/11/2020

U14D3

CARQ/LA CRAU 3 - BRIGNOLES 2	du 04/10/2020	N° 53902.1
------------------------------	---------------	------------

U14D1 :

CARQ/LA CRAU - CUERS/PIERREFEU

du 04/10/2020

N° 53835.1

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U19 D1 Poule A :

RACING FC TOULON1 - Ste MAXIME AS 1 du 11.10.2020

U18D1 Poule A :

USAM - GARDIA CLUB du 11.10.2020

U17D1 :

St CYR - CUERS/PIERREFEU du 19.09.2020

U17D2 Poule A:

NANS - VIDAUBAN du 10.10.2020

U15 D2 Poule B :

CUERS/PIERREFEU - FC CARNOULES/PIGNANS du 10.10.2020

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

3^{ème} PARUTION

Transmis à la C.S.R.

U17 D1 :

ST CYR / CUERS PIERREFEU du 19.09.2020

*Prochaine réunion
Jeudi 22 Octobre 2020*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du CD : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire de séance : Jean Claude ALEXIS